

3.2.21 - CALCULEZ ET DECLAREZ VOUS-MEME VOTRE TVA (1 JOUR)

Objectif général

A l'issue de cette journée, accessible à tous, vous connaîtrez la réglementation en matière de TVA et saurez calculer votre TVA mensuelle. Comprenez les particularités des différents régimes et faites vous-même vos déclarations.

Durée : 7h

Public : Chefs d'entreprise / Conjoints / Salariés / Demandeur d'emploi

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 10 à 12 personnes

Suivi et évaluation : Acquis mesurés en entrée et en fin de formation. Attestation de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs.
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos).
- Mises en pratique
- Études de cas et exemples concrets
- Brainstorming et discussions de groupe
- Utilisation de WOOCAP régulièrement comme Ice Breaker, respiration et quiz
- Feedback individualisé et collectif

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.

Objectif pédagogique

- Connaître la réglementation en matière de TVA.
- Comprendre les particularités des différents régimes.
- Calculer sa TVA mensuelle.
- Faire ses déclarations.

Prérequis

- Connaître les bases de la comptabilité générale ou avoir suivi les formations en comptabilité au régime du réel.

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

- Accessibles quel que soit votre niveau,
- Directement opérationnelles en entreprise.



Pour plus d'informations



Séquence 1 :

Comprendre la réglementation en matière de TVA, son champ d'application et son mode de calcul

Matin

- TVA collectée et TVA déductible
- Exigibilité de la TVA collectée (facturation et encaissements)
- TVA à payer et crédit de TVA

Séquence 2 :

Connaître les différents régimes de TVA et leurs spécificités

Après-midi

- Le régime normal de TVA : la déclaration mensuelle
- Le régime simplifié de TVA : acomptes semestriels et régularisation annuelle
- La TVA intracommunautaire
- Les déclarations fiscales

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L' ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D' AZUR

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations